



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE PUBLIQUE DU 2 MARS 2026

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 24 février 2026

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE
Philippe MANDEREAU - Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Nathalie BOCQUET - Isabelle DUPANLOUP - Daniel JORDANOU

Etaient absents : Fabienne ALTER - Régis BLANC - Stephen MARTRES - Camille REMILLON
David VERNEY

Pouvoirs : 3

Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Isabelle DUPANLOUP a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Amélie CONTAT-FONTAINE

**DEL N° 2026-012 – FINANCES - SERVICE VIE SCOLAIRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE
2026 - 2027 : APPROBATION**

Exposé de Anaïs DURET, Adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse,

Vu la délibération 2025-015 du 14 avril 2025, portant Restaurant scolaire municipal - Règlement intérieur et tarifs 2025,

Vu la délibération 2025-030 du 5 mai 2025, portant Tarification du Service d'Accueil Périscolaire et Extrascolaire pour l'année scolaire 2025-2026,

Vu le rapport de la Commission Enfance - Jeunesse du 7 janvier 2026,

Vu la délibération 2026-006 du 9 février 2026, portant Actualisation du Règlement de fonctionnement du Service Vie Scolaire, Restauration Scolaire, Accueil Périscolaire et Extrascolaire de la Commune de Groisy,

Considérant que la Commission Enfance – Jeunesse, propose de maintenir pour l'année scolaire 2026-2027 les mêmes tarifs que ceux appliqués pour l'année scolaire 2025-2026 pour l'ensemble des services de la Vie Scolaire, soit, Restauration scolaire, Accueil Périscolaire et Accueil Extrascolaire, tels que joint en annexe de la présente délibération,

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les tarifs de l'année scolaire 2026-2027 du Service Vie Scolaire : Restauration Scolaire, Accueil Périscolaire et Accueil Extrascolaire, tels que joints en annexe de la présente délibération,

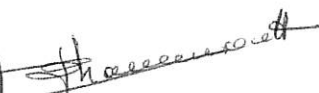
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement, à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Amélie CONTAT-FONTAINE



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 9/03/2026
Publié le : 9/03/2026
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Le Maire,
Henri CHAUMONTET





REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
SERVICE VIE SCOLAIRE MAIRIE DE GROISY
PERISCOLAIRE, RESTAURANT SCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE

ANNEXE
TARIFICATION 2026 - 2027

Coordonnées :
Service Vie Scolaire Accueil Périscolaire et Extrascolaire
Mairie de Groisy
Tel : 04 50 68 47 26 ou 06 09 34 83 18
312, Route du Chef-Lieu
74570 Groisy

1. Tarification de l'Accueil Périscolaire 2026 - 2027

Le Service d'Accueil Périscolaire est facturé à la demi-heure et selon les tranches fixes, comme ci-après :

Accueil le matin		Accueil le soir	
1	07h30 – 08h00	4	16h30 – 17h30 la 1 ^{ère} heure d'accueil est incompressible
2	08h00 – 08h30	5	17h30 – 18h00
3	08h30 – 09h00	6	18h00 – 18h30

La facturation du Service d'Accueil Périscolaire matin et/ou soir s'effectue selon l'inscription de l'enfant et ses horaires de présence à la demi – heure, soit 30 minutes.

Les tarifs sont les suivants :

Quotient Familial (QF)		< 620	621 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 500	2 501 à 3 000	> 3 000
Tarifs	Accueil de 16h30 à 17h30 1 ^{ère} heure incompressible avec goûter	4,88 €	5,29 €	5,70 €	6,10 €	6,51 €	6,92 €	7,33 €
Tarifs	Accueil de 30 minutes	2,04 €	2,24 €	2,45 €	2,65 €	2,86 €	3,06 €	3,26 €

2. Tarification de l'Accueil Périscolaire le mercredi et de l'Accueil Extrascolaire des vacances 2026 - 2027

Pour les Familles domiciliées en Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Mercredi matin avec repas	13,77 €	13,15 €	15,81 €	15,32 €	17,34 €	16,72 €	18,36 €	17,53 €	19,38 €	18,47 €	20,40 €	19,40 €	21,42 €	20,28 €
Tarifs	Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	12,76 €	12,44 €	12,77 €	12,53 €	13,14 €	12,89 €	13,51 €	13,27 €	13,91 €	13,67 €	14,31 €	14,07 €	14,71 €	14,47 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances journée avec repas	17,34 €	15,71 €	21,42 €	20,60 €	24,48 €	23,45 €	26,52 €	25,15 €	28,56 €	27,04 €	30,60 €	28,94 €	32,64 €	30,73 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	15,23 €	14,58 €	18,59 €	18,12 €	20,20 €	19,38 €	21,80 €	21,00 €	23,40 €	22,60 €	25,00 €	24,20 €	26,60 €	25,80 €

Le tarif 1^{er} enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.

Le tarif 2^{ème} enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

Pour les Familles domiciliées en-dehors de la Commune de Groisy

	Quotient Familial (QF)	< 620		621 à 1 000		1 001 à 1 500		1 501 à 2 000		2 001 à 2 500		2 501 à 3 000		> 3 000	
		Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant	Tarif 1er enfant	Tarif 2ème enfant
Tarifs	Accueil Mercredi matin avec repas	17,77 €	17,15 €	19,81 €	19,32 €	21,34 €	20,72 €	22,36 €	21,53 €	23,38 €	22,47 €	24,40 €	23,40 €	25,42 €	24,28 €
Tarifs	Accueil Mercredi matin sans repas : PAI	16,76 €	16,44 €	16,77 €	16,53 €	17,14 €	16,89 €	17,51 €	17,27 €	17,91 €	17,67 €	18,31 €	18,07 €	18,71 €	18,47 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances journée avec repas	23,34 €	21,71 €	27,42 €	26,60 €	30,48 €	29,45 €	32,52 €	31,15 €	34,56 €	33,04 €	36,60 €	34,94 €	38,64 €	36,73 €
Tarifs	Accueil Mercredi journée et pendant les Vacances sans repas : PAI	21,23 €	20,58 €	24,59 €	24,12 €	26,20 €	25,38 €	27,80 €	27,00 €	29,40 €	28,60 €	31,00 €	30,20 €	32,60 €	31,80 €

Le tarif 1^{er} enfant s'applique au premier enfant - aîné inscrit de la fratrie.

Le tarif 2^{ème} enfant s'applique au deuxième enfant inscrit et aux suivants inscrits de la fratrie.

Tarifcation en cas de retard, d'absence pour récupérer les enfants ou de non-réservation :

Le retard sera impacté sur la facture, comme suit :

- Tout retard du responsable légal, ou de la personne autorisée, pour récupérer l'enfant à la fin du périscolaire se verra facturer les demi-heures de retard en plus de la facturation du créneau réservé, au tarif périscolaire du soir.
- Tout retard après la fermeture du service sera facturé de 30 €, en plus de la facturation par demi-heures de retard au tarif périscolaire du soir.
- Toute absence ou annulation effectuée dans un délai de moins de 48 heures avant le début de l'activité à laquelle l'enfant est inscrit donne lieu à facturation de la totalité du créneau réservé.
- Toute inscription hors délai au service périscolaire, une majoration de 5€ sera appliquée au tarif du périscolaire.

3. Tarification restaurant scolaire 2026 – 2027

Quotient Familial (QF)	< 620	621 à 1 000	1 001 à 1 500	1 501 à 2 000	2 001 à 2 500	2 501 à 3 000	> 3 000
Tarif repas	4.05€	4.55€	5.05€	5.55€	5.65€	5.80€	6€

Repas enfant réservation hors délai	Repas non réservé	Repas enseignant et personne extérieure	Repas encadrant accueil de loisirs	Repas enfants structure multi- accueil	Participation forfaitaire annuel permanence (choix effectué en début d'année scolaire)	Participation forfaitaire pour permanence non effectuée
8€	10€	7.50€	Gratuité	4.90€	90€	80€ pour la 1 ^{ère} permanence non effectuée 120€ pour la suivante

A Groisy,
 Le 02 mars 2026,
 Le Maire de la Commune de Groisy,
 Henri CHAUMONTET,

